



Syndicat **UNSA** territoriaux **CeA**

Réunion CTP du 9 juin 2022
de 14h à 17h
Salle de l'Assemblée à Colmar
(présentiel et visioconférence)

Consultation – Macro-organisation générale de la CeA – **POUR**

L'UNSA s'interroge :

- ✓ où est intégrée, svp, l'entité projets transversaux de la DGA Solidarité ?

D'une manière plus générale, sur l'ensemble des organigrammes soumis pour avis ce jour au CT, l'UNSA mesure difficilement l'impact sur les effectifs, les missions et les fiches de postes et sollicite pour les prochains CT, pour une meilleure lisibilité et compréhension des impacts induits et faisant, en cela, lien avec son courrier du 27 janvier 2021, la transmission, pour chaque réorganisation :

1. du tableau des emplois avant et après projet
2. des organigrammes avant et après projet
3. ainsi que des fiches de postes concernés par la réorganisation

Consultation – Organisation de la DGA Ressources de la CeA – **Abstention**

Intervention jointe en annexe

L'UNSA s'interroge :

DAPI

13 ETP B annoncés dans le rapport, 17 ETP affichés dans l'organigramme :

- ✓ qu'en est-il ?
- ✓ L'activité renforcée annoncée du service des opérations foncières dans le cadre de la loi Climat et résilience générera-t-elle des emplois supplémentaires ? Dans l'affirmative, à court, moyen ou long terme ?

Direction des Finances

Le poste de responsable de service adjoint n'apparaissait pas sur l'organigramme précédent. S'agit-il d'une création ? Pouvons-nous avoir communication de la fiche de poste correspondante ?

1 demi ETP d'instructrice comptable budgétaire apparaît désormais sur l'organigramme. D'où vient-il et où trouvons-nous le demi ETP complémentaire ? Pouvons-nous avoir communication de la fiche de poste correspondante ?

Direction des achats et de la commande publique

L'UNSA relève que l'emploi de chargé de mission pilotage de la politique des achats n'apparaît plus. Qu'est-il advenu ?

L'emploi de chargé de mission Alsace marché public et dématérialisation disparaît au profit de l'emploi

de coordinateur.trice organisation et méthode. Pour quel motif ? Pouvons-nous avoir communication de la fiche de poste.

Direction des Affaires juridiques

L'UNSA ne retrouve pas dans la répartition des métiers par groupe de fonctions le métier d'assistant.e de direction. Qu'en est-il ?

Qu'advient-il du métier de collaborateur.trice juridique qui apparaissant dans l'organigramme précédent ? L'emploi a-t-il été supprimé ?

L'organigramme précédent affiché 12 juristes dont 2 devaient être nommé.es. Qu'en est-il ?

L'apprentie est-elle toujours en place ?

Direction des Ressources humaines-

L'UNSA relève que la Direction des ressources humaines voit son organisation particulièrement impactée.

Nous passons de 5 à 4 directions, de 11 à 13 services, il n'y a plus de service adjoint Nord et 4 postes ont été transformés. Pouvons-nous avoir communication des fiches de postes concernées ?

Direction des Systèmes d'information

L'UNSA relève qu'au sein du service efficacité et sécurité du SI, l'unité appui SI collèges a disparu. Qu'en est-il, svp ?

Au sein du service appui au pilotage et à l'innovation, les unités « bureau de recherches et innovations sur les usages du numériques » et « coordination administrative et financière » sont dépourvues d'ETP. Qu'en est-il ?

Sur l'organigramme précédent, l'unité budget et comptabilité devait compter 5 ETP, nous en décomptons aujourd'hui 4 et l'unité accueil/secrétariat a disparu. Qu'en est-il là aussi ? Le poste a-t-il été supprimé ? Transformé ?

Sur l'unité « support et assistance de proximité » nous décomptons 2 ETP supplémentaires au regard de l'organigramme précédent. D'où viennent-ils ? S'agit-il de transformations ? De créations ? Pouvons-nous disposer des fiches de postes concernées ?

Direction de l'Immobilier et des moyens généraux

Nous apprenons que le service studio graphique est rattaché au service communication. Les agent.es concerné.es ont-ils changé de résidence administrative ? Qu'advient-il du responsable de service du studio graphique ?

Nous relevons la création du service Energie et qualité de l'air, à la place de l'unité du même nom. Quels impacts sur les postes ?

Nous relevons la suppression du service pilotage immobilier. Qu'advient-il des agents qui le composaient ? Vous l'avez évoqué mais l'UNSA n'a pas bien entendu ce que vous disiez.

Avec le transfert d'agents de l'EMB grands sites sur l'EMB Eurométropole comment seront assurées les opérations de maintenance sur les grands sites (il ne reste que 2 agents).

Nous lisons en page 11 que les agents du service maintenance Nord sont concernés par un changement de résidence et accompagnés en cela par la DRH. Parlons-nous bien ici de l'EMB Nord Alsace ?

Les standardistes étaient au nombre de 8 avant, elles et ils ne seraient plus que 6 selon l'organigramme fourni. Qu'en est-il ?

1 ETP est créé au sein du service plateforme logistique. Pouvons-nous disposer de sa fiche de poste ?

Le service propreté et jardins perd son instructeur administratif. Que devient l'agent concerné ? Que devient son poste ?

L'atelier du service maintenance Sud perd 1 ETP. Est-il transformé en référent logistique ?

Pour les EMB du service maintenance Nord est indiqué « lien fonctionnel uniquement ». Pourriez-vous svp nous expliquer ?

Au final combien de fiches de postes vont devoir être mises à jour sur cette direction et pouvons-nous en avoir communication ?

Consultation – Organisation de la DAPI-Attractivité et de la DET-Attractivité – Abstention

DAPI-Attractivité

L'UNSA relève l'absence d'ETP à la tête du service pilotage et ressources, ainsi qu'au niveau de l'unité « ressources humaines et projets transversaux et de l'administration portail des aides et contrôles de gestion.

La DAPI DGA Europe assurait le soutien et la coordination RH, finances et juridique. La DAPI Attractivité a par ailleurs intégré deux instructeurs.trices et un comptable de la Direction Tourisme et Attractivité, ainsi que le poste de référent budgétaire de la direction Habitat et innovation urbaine.

Pouvons-nous avoir communication des fiches de postes ainsi mises à jour ?

DET-Attractivité

L'UNSA dénombre sur l'organigramme DGA Europe, transfrontalier et bilinguisme 18,5 ETP A, 3 ETP B et 1 ETP C, contre sur l'organigramme de la DET aujourd'hui 19,5 ETP, 4 ETP B et 0 ETP C. Est-ce à dire que le gestionnaire Infobest ETP C a été transformé en Référent Infobest B. En ce cas, pouvons-nous être destinataire de la fiche de poste ? Quid de l'ETP A supplémentaire ? Où est-il affecté ?

Consultation – LDG stratégiques de la CeA – Abstention

L'UNSA souhaite d'abord saluer le travail réalisé par la DRH ainsi que sa présentation claire et synthétique et relève ensuite tout en le soulignant que sur les 22 actions du plan d'actions LDG stratégiques, pas moins de 16 ont d'ores et déjà démarré en 2022 et 6 démarreront dès 2023.

Sur les 16 actions démarrées en 2022, 3 s'achèveront en 2023, dont la mise en œuvre de la part REP du RIFSEEP, l'ouverture de la réflexion sur la PFA à l'échelle de la CeA ainsi que sur la rémunération des contractuel.les et la mise en place en cohérence des critères d'attribution de la NBI et de l'IFD.

L'UNSA demande que soit intégré dans ce point:

1. d'une part et absolument, **l'élargissement du dispositif d'indemnisation des jours d'ancienneté aux agent.es du Nord** qui comme leurs collègues du Sud ont droit à la valorisation de leur fidélité à notre collectivité
2. d'autre part et nécessairement, **l'élargissement du bénéfice des titres-restaurant à nos collègues ASSFAM** pour lequel.les, à ce jour, leur employeur n'intervient pas dans la prise en charge financière pourtant obligatoire de leurs déjeuners, ainsi **qu'à l'équipe sécurité de l'HCeA Strasbourg qui doit demeurer à constante disposition de la collectivité**
3. ensuite, **l'augmentation de la participation financière de la CeA aux titres-restaurant et de la valeur faciale du titre-restaurant**, ainsi que de la **prise en charge financière des repas servis aux restaurants administratifs**
4. enfin, la **communication des critères actuels d'attribution des NBI dans l'ex67 et l'ex68**

Consultation – Règlement encadrant les contreparties exigibles par les ATC logés par NAS – Abstention

L'UNSA est satisfaite :

- ✓ de la **réduction du quota d'heures exigibles par tout agent logé par NAS** de 160 heures (ex67) à 95h minimum et 140 h maximum par an,
- ✓ de la **récupération ou le paiement des heures supplémentaires** dès dépassement du quota d'heures exigibles pour le logement attribué par NAS
- ✓ **des 3 semaines de congés obligatoires continues en été**, sauf exception impérieuse
- ✓ de la **fin des services d'astreintes systématiques pour les agents logés de la CeA** avec un **mise en place d'un planning global d'astreintes** concernant les agent.es de la **CeA** logé.es par NAS et le personnel de **l'Education nationale** tenu à des obligations d'astreintes, même s'il ne loge pas sur place.

L'UNSA vous propose pour une meilleure lisibilité de joindre systématiquement à ce règlement la délibération du 18 octobre 2021 relative à la gratuité du logement par NAS et ses limites (article 2)

L'UNSA continue de demander pour une valorisation du métier d'agent logé par NAS, une baisse de sa pénibilité et une meilleure conciliation de la vie privée et professionnelle de l'agent.e :

- ✓ la mise en place d'un délai de prévenance **d'au moins 15 jours si l'agent.e ne peut pas prendre plus de deux semaines continues de congés,**
- ✓ **l'impossibilité de mobiliser l'agent.e l'année suivante dans ces mêmes conditions**
- ✓ **le report effectif et non potentiels des congés non pris sur l'année en cours ou la suivante ou encore le versement desdits congés sur le CET de l'agent.e à sa demande**
- ✓ la reconnaissance claire que les activités facultatives au sein du collège **ne sont ni prioritaires, ni urgentes et ne sauraient être commandées au-delà de 22h**, en l'écrivant tel quel dans le présent règlement
- ✓ la **non-mobilisation des agent.es** logé.es par NAS pour assurer des services d'astreintes **plus d'une semaine sur 3** . En effet, chaque collège dispose au moins d'un ou d'une principale, d'un ou d'une gestionnaire soumis aux obligations d'astreintes
- ✓ le paiement ou la récupération des heures supplémentaires, **dès que le quota d'heures exigibles pour la NAS fixé en début d'année est dépassé et non à 140 heures,**
- ✓ la conversion en équivalent horaire de la **période complète du vendredi à 19h au lundi à 7h à hauteur de 8h** et non 4h
- ✓ S'agissant de la liste indicative des missions, l'UNSA alerte sur **l'ouverture et la fermeture manuelle des volets 2 fois par jour et l'exposition au risque « troubles musculo-squelettiques »** que cela engendre. Il est urgent de travailler sur ce point pour contribuer à faire drastiquement diminuer ce risque. S'agissant de déneigement et du salage, il est urgent également de faire le point sur les EPI des agents dévolus à cette tâche (bottes, pantalons, chaussettes, gilet, veste, gants, bonnet).

Consultation – Modification des critères d'attribution du CIA – Abstention

L'UNSA souhaite que les évaluateurs et évaluatrices disposent de la faculté d'attribuer ou non le CIA lorsque l'agent.e est évalué.e en « améliorations attendues ». En effet, certain.es agent.es ont été évalué.es, cette année, en « non adapté.e à leur poste », avec les potentielles conséquences que nous connaissons, simplement parce que le CIA ne devait pas leur être versé.

Conséquence : les agents concerné.es sont statutairement en danger.

L'UNSA vous propose de corriger ce travers en décorrélant l'automatisme du versement du CIA de l'appréciation « améliorations attendues » afin de ne pas exposer les agent.es à une appréciation en « non adapté.e », synonyme d'insuffisance professionnelle et permettre la nuance dans l'appréciation portée.

Consultation – Prolongation de l'expérimentation de l'organisation des salles de gestion du trafic – Abstention

L'UNSA notamment était intervenue le 9 mai se faisant l'écho des collègues du PC routes (Strasbourg – Colmar) pour demander la mise en place d'une sujétion spécifique PC routes de 150 euros/mois, ainsi que le bénéfice d'un véhicule d'astreinte pour le deuxième opérateur d'astreinte. Une réponse devait nous être apportée lors de ce CT.